



Dispositions d'exécution pour les concours individuels Fusil 300m (CI F300)

Edition 2023 - page 1

Doc.-N° 3.60.02 f

La Division fusil 300m édicte pour les Concours individuels Fusil 300m (CI F300) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Limites de distinctions

Les distinctions (insignes-couronnes / cartes-couronnes) sont délivrées pour les résultats suivants:

300m Concours A	Elite	U21+V	U17+SV
Fusil libre, fusil sport, fusil standard	184	180	177
Fass 57-03, Mousqueton	174	170	167
Fass 90	168	164	161
Fass 57-02	162	158	155

300m Concours D + E	Elite	U21+V	U17+SV
Fass 57-03, Mousqueton	130	127	125
Fass 90	126	123	121
Fass 57-02	122	119	117

2. Insignes-couronnes

Les insignes-couronnes surnuméraires sont facturés aux SCT et ne seront pas repris.

3. La finance de participation

La finance de participation est de Fr. 13.- pour tous programmes de compétition: Fr. 6.50 reviennent à la FST, Fr. 1.- aux SCT et Fr. 5.50 aux sociétés organisatrices.

4. Commande du matériel

Les SCT commandent le matériel d'ici au 31 janvier au plus tard au moyen du formulaire « 3.60.03 Commande de matériel pour les concours individuels » auprès du Préposé aux CI de la FST : Hubert Müller, Obergutstrasse 8, 8273 Triboltingen, courriel: hubert.mueller@swissshooting.ch

5. Rapports

Au plus tard 10 jours après l'achèvement des Concours individuels ont été effectués, mais au plus tard le 15 octobre, les responsables des stands de tir rendront compte au chef du département CI-F300 de la SCT.

6. Décompte

Le Préposé de la SCT utilise le **formulaire actuel "3.60.05 Formule de rapport et de décompte de CI F300"** pour établir le rapport complet de sa SCT destiné à la FST. Les décomptes des Préposés des SCT doivent être envoyés au plus tard à la fin du mois de octobre au Préposé aux CI-F300 de la FST.

Hubert Müller, Obergutstrasse 8, 8273 Triboltingen,

courriel: hubert.mueller@swissshooting.ch .

La FST établira la facture à l'attention de chaque SCT en fonction du décompte.

7. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE du CI F300 de la saison 2022.
- ont été approuvées le 18 novembre 2022 par la Division Fusil 300m.
- entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

FÉDÉRATION SPORTIVE SUISSE DE TIR

Walter Brändli

Chef de la Division

Fusil 300m

Hubert Müller

Préposé aux

CI F300